



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par :

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Paris, le _____
Réf. : _____

Maître

Par courrier reçu le 22 novembre 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M.

Après enquête auprès de l'autorité judiciaire compétente, je vous informe que les mentions relatives à l'infractions commise le 6 juillet 2021 ont été supprimées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de trois points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

1